

## Lettre Mensuelle

### des Amis de la Terre de Savoie

---

### Une station anticipe pour son avenir en raison du changement climatique, une première en France !

Communiqué - Aix-les-bains, le 29 avril 2021

Un domaine skiable a commandé une étude de son « avenir climatique » en vue de gérer ses investissements. **Le résultat est sans appel : à l'horizon 2030-2035, la pratique du ski ne sera plus rentable, condamnant la station.** Le syndicat mixte qui l'exploite a pris la difficile et courageuse décision de prévoir la fermeture du domaine et surtout, de mettre en place un plan de « transition climatique » pour continuer de faire vivre ce territoire, malgré une baisse significative des revenus touristiques. Une première en France !

**Hélas, ce n'est pas le Syndicat Mixte des Stations des Bauges qui a commandé cette étude car il vient de publier l'appel d'offre public pour l'exécution des travaux de la retenue collinaire de la Féclaz à compter du 7 juin 2021.** Ce projet continue d'avancer et nous restons mobilisés face à ce projet coûteux et inutile dans le contexte de réchauffement climatique (25 000 m<sup>3</sup> pour 31 canons à neige).

Le Syndicat mixte s'entête alors que **d'autres options étaient possibles** comme le prouve cet article où la **station de ski de Métabief dans le Jura a fait le choix de gérer, réorienter et diversifier ses investissements pour son avenir en raison du changement climatique** : <https://lareleveetlapeste.fr/une-station-de-ski-anticipe-sa-fermeture-en-raison-du-changement-climatique/>

Les Amis de la Terre Savoie demandent aux collectivités publiques **de choisir l'alternative** d'affecter ces près de 3 800 000 euros de deniers publics dans deux directions. La première, **financer des expertises visant à définir les mutations socio-économiques rendues nécessaires par les évolutions climatiques.** La seconde, **accompagner financièrement les acteurs économiques du plateau afin de les soutenir dans leur transition vers de nouveaux secteurs d'activité tout cela en concertation avec les citoyens.**

Enfin, notons que nous ne sommes pas seuls à nous interroger sur l'utilité publique d'un tel projet. Nous rappelons qu'une des conclusions du commissaire enquêteur dans le rapport de l'enquête publique :

**"Si la présente enquête publique avait été préalable à une déclaration d'utilité publique, il est clair que nous aurions été appelé à formuler un avis défavorable."**

Un investissement de 3,8 millions euros alors que la ressource en eau est à protéger, que la remontée des températures évidente ne garantit pas la production de neige de culture et que le pastoralisme est à préserver. **Un tel projet est à l'opposé du fait que chaque denier public devrait contribuer au bien public.**

**A noter que des recours en justice sont encore en cours et que tout commencement de travaux, nous apparaîtrait comme illégitime.** Enfin nous invitons tous ceux qui le souhaitent à signer la pétition « **NON aux canons à neige à la Féclaz OUI à des investissements pour l'avenir de la station** » en ligne que venons de lancer ici : <https://www.change.org/StopCanonsANeige-Feclaz>

*Note : nous apportons également notre soutien aux organisations et à ceux qui ont signé la pétition contre le projet de la retenue collinaire au plateau de Beauregard à la Clusaz.*

---

---

>>>> [PETITION A SIGNER ET FAIRE SUIVRE... MERCI!](#) <<<<<

## NON aux canons à neige à la Féclaz, OUI à des investissements pour l'avenir de la station



**La retenue collinaire de la Féclaz** d'une capacité de stockage d'environ 25 000 m<sup>3</sup>, soit l'équivalent de 8 piscines olympiques, pour une surface totale de 7770 m<sup>2</sup>, est destinée à alimenter 31 **canons à neige** disposés le long de la piste de ski-roue, à 1 320 m d'altitude. Ceci principalement dans l'espoir d'accueillir des compétitions internationales. Pour l'instant ce sont les pelleteuses et bulldozers qui sont sur la ligne de départ : **l'appel d'offre vient d'être publié pour une poursuite des travaux possible à partir de juin 2021.**

Pourtant, comme l'indique le commissaire enquêteur dans son rapport de l'enquête publique :

***" Si la présente enquête publique avait été préalable à une déclaration d'utilité publique, il est clair que nous aurions été appelé à formuler un avis défavorable. "***

---

Mais cela n'arrête pas les élus qui s'obstinent à imposer ce projet démesuré sans tenir compte des nombreuses objections qui se posent, parmi lesquelles :

- 1) **une vision très optimiste des conséquences du réchauffement climatique** et de son impact sur les Alpes, basée sur une extrapolation linéaire et simpliste des données scientifiques ;
- 2) **Une étude économique biaisée, un dossier financier incomplet, l'absence de prises en compte des coûts d'exploitation et de maintenance et une rentabilité hypothétique** qui risque de se retrouver à court terme à la charge des communautés de communes ;
- 3) **Un fort risque potentiel de conflit d'usage de la ressource en eau** à la Féclaz dont l'**équilibre hydrique est déjà précaire**, voire en déficit (En outre la justification de la retenue par son utilité en cas d'incendie et par la possibilité d'abreuver les troupeaux ne correspond pas à la présentation du projet déposé auprès de l'administration)
- 4) **La modification du cycle naturel de l'eau**, des débits des eaux de fontes au printemps et des pertes nettes non négligeables par évaporation (10 à 30%) ;
- 5) **Un impact agricole fort** avec la perte de près 8 000 m<sup>2</sup> de pâturage ;
- 6) **Une présentation discutable comme espace de loisir 4 saisons** (« pastoralisme » et « récréatif ») mais qui permet l'acceptation du projet et le financement via l'obtention de subventions publiques ;
- 7) **Un impact environnementale sur la faune et la flore totalement minimisé** au sein même d'un Parc Naturel Régional...

Aujourd'hui la question de la **transition nécessaire** de la station de La Féclaz vers un **autre modèle économique du fait du réchauffement climatique** ne peut plus être niée.

Toute la question repose donc sur les choix de projets, leur temporalité et les difficultés économiques accompagnant cette transition.

Dans le cas présent, le choix politique s'est orienté vers un **maintien à court terme de l'activité ski au détriment de la préservation écologique du milieu et d'un développement durable de l'économie et de la vie du plateau.**

Les Amis de la Terre en Savoie demandent aux collectivités publiques **d'étudier sincèrement les alternatives et de réaffecter ces près de 3 800 000 euros de deniers publics** dans deux directions :

La première : **financer des expertises visant à définir les mutations socio-économiques rendues nécessaires par les évolutions climatiques** ;

La seconde : accompagner financièrement les acteurs économiques du plateau afin de les soutenir dans leur transition vers de nouveaux secteurs d'activité, tout cela en concertation avec les citoyens.

Car il est incompréhensible que ne soit pas pris sérieusement en compte les dégâts que vont provoquer ces travaux alors que **d'autres options sont possibles** comme le prouve la démarche de la [station de ski de Métabief dans le Jura qui, après une étude, a fait le choix de gérer, réorienter et diversifier ses investissements pour son avenir en raison du changement climatique.](#)

---

C'est pour toutes ces raisons que les Amis de la Terre en Savoie ont déposé **deux recours juridiques auprès du tribunal administratif de Grenoble (en cours d'instruction) : nous demandons qu'un moratoire concernant les travaux de la retenue collinaire à La Féclaz soit décrété**, afin de s'en remettre à la justice.

Et il nous semble qu'un véritable réexamen public de ce dossier très controversé soit nécessaire sur le long terme avant que l'irréparable ne soit commis.

[Livret d'informations à télécharger ici](#)

Le collectif opposé à la retenue collinaire de la Féclaz

Extinction Rebellion Chambéry

Youth For Climate Chambéry

Les Amis de la Terre en Savoie

...

retenuefeclaz@protonmail.com

savoie@amisdelaterre.org

---